

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 31 août 2000

Demandeur : Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ)

Question 4 **Référence : SCGM-2, doc.1, page 10 de 99, lignes 32 à 35.**

Veillez identifier les différentes études et analyses sur lesquelles SCGM s'est appuyée, dans l'élaboration de sa proposition de structure tarifaire dégroupée, pour déterminer l'allocation de ses coûts entre ses clients.

Réponse :

L'allocation de coûts entre les clients résulte simplement de l'application des méthodes d'allocation du coût de service déjà approuvées par la Régie. L'étude d'allocation du coût de service pour l'année budgétaire 1997/1998 a servi de référence.

La pièce SCGM-9, document 3 présente la liste de tous les coûts de l'année budgétaire 1997/1998 et donne, pour chacun des coûts, la méthode d'allocation utilisée ainsi que le paramètre à la base de l'allocation (volumes, revenus, nombre de clients, demande de pointe, ...).